

**COMMISSION PARITAIRE
DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES**

Politique salariale 2008

Accord paritaire du 22 janvier 2008

Les organisations signataires s'accordent sur l'application des salaires minima conventionnels mensuels suivants et rappellent qu'aucun salarié ne doit être rémunéré en-dessous du salaire minimum correspondant à son groupe et à son échelon.

Cet accord prend en compte plusieurs paramètres économiques et sociaux. Toutefois, compte tenu de l'impact d'une probable réforme du SMIC et de l'évolution de certains indices, les parties conviennent exceptionnellement de se réunir dans le courant du mois d'octobre 2008 pour en prendre la mesure et réexaminer certains minima si nécessaire.

Groupes et échelons	Salaires minima mensuels (152 h 25) au 1 ^{er} avril 2008	Salaires minima mensuels (152 h 25) au 1 ^{er} juillet 2008
I B	3 259	3 298
I A	3 178	3 216
II	2 608	2 639
III B	2 170	2 200
III A	1 703	1 727
IV	1 499	1 517
V C	1 374	1 390
V B	1 316	1 332
V A	1 301	1 317
VI B	1 291	1 309
VI A	1 285	1 300

Les organisations signataires demandent l'extension du présent accord.

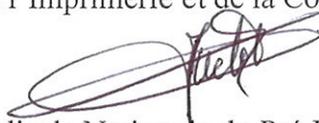


COMMISSION PARITAIRE
DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

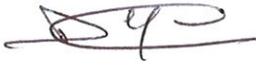
Liste des organisations signataires de l'accord paritaire
du 22 janvier 2008

Politique salariale 2008

Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (FICG)


Chambre Syndicale Nationale du Pré-Press (CSNP)


Fédération des SCOP de la Communication


Groupement des Métiers de l'Imprimerie (GMI)


Syndicat National des Industries de la Communication Graphique et de l'Imprimerie
Françaises (SICOGIF)


Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication
(FILPAC-CGT)


Fédération Communication, Conseil, Culture (CFDT)


Fédération Française des Syndicats de la Communication Ecrite, Graphique et Audiovisuelle
(FC-CFTC)

Fédération du Livre CGT-FO

CFE-CGC Industries Polygraphiques

